REÇU EN PREFECTURE
le 09/05/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250509-DM_25062_CP

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PA/LC/EP/MB
Marché N° : 25005,1

DÉCISION DU MAIRE

N° 25/062

Création et entretien des espaces verts de la ville de Montgeron, lot 1 : Création et aménagement des espaces verts.

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2124-1,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°6 par lequel Madame le Maire a délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre du 29 avril 2025,

Considérant la nécessité de passer un contrat de création et entretien des espaces verts de la ville de Montgeron, lot 1 : Création et aménagement des espaces verts,

Considérant que la mise en concurrence a été réalisée selon les dispositions de l'article R2131-16 1° du Code de la commande publique, via la publication d'un avis de marché sur le profil d'acheteur, dans le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP),

Considérant qu'à la date limite de remise des offres, fixée au 21 mars 2025 à 15h00, il a été constaté la réception de neuf (9) plis dont cinq (5) plis pour le lot 1,

Considérant qu'après ouverture et analyse des offres, l'offre du candidat **PARCS ET JARDINS FRASNIER** (nom commercial CHADEL) a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement des offres,

Le Maire décide

Article 1 De signer avec le candidat **PARCS ET JARDINS FRASNIER** (nom commercial CHADEL) sise 57 rue de la libération 91590 BOISSY LE CUTTÉ, siret n° 692 000 243 00059, un contrat de création et entretien des espaces verts de la ville de Montgeron, lot 1 : Création et aménagement des espaces verts.

Article 2 Le contrat prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur, faisant foi). Il est reconduit de façon expresse par périodes de 12 mois sans que le contrat ne puisse excéder une durée totale de quatre (4) ans.

Article 3 Les dépenses engagées dans le cadre de ce contrat seront imputées sur le budget de la commune pour les montants suivants :

- Montant minimum annuel de commande : 20 000€ H.T, soit 24 000€ T.T.C,
- Montant maximum annuel de commande : 450 000€ H.T, soit 540 000€ T.T.C

REÇU EN PREFECTURE
le 09/05/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20250509-DM_25062_CP

Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe des Services de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 5 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, - 9 MAI 2025

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON
ESSONNE